

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2016**

## **Présents :**

BACCHETTE Laurence, BONNEL Philippe, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, VANDEWAELE Eglantine.

**Absents excusés :** CANON Cécile pouvoir à DOYELLE Olivier, OMIETANSKI Bernard pouvoir à KORDALSKI Bruno, MONTOIS Jacques, SYSSAU Nadine  
Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 9h05, sous la présidence de Madame DUHEM Désirée, Maire.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à ajouter quelques points à l'ordre du jour : - approuvé

## **Procès verbaux de la séance en date du 5 Décembre 2016**

Madame le Maire rappelle que Madame SYSSAU avait demandé les frais encourus pour la commune relatifs au référé - Madame MESUROLLE, adjointe au Maire, a expliqué que c'est du plein contentieux, que c'est le Préfet qui a saisi, et qu'il n'y a donc pas de frais .

Madame le Maire rappelle avoir rencontré Mr le Maire de Sainghin, accompagnée par Mr l'adjoint Gérard Plancq. et a abordé le sujet des enfants de Hantay ayant des difficultés scolaires et obligés d'aller dans des classes adaptées ULIS à Sainghin en Weppes. Ces enfants sont considérés comme « extérieurs » à la commune et leurs familles obligées de payer un tarif supérieur pour la cantine, centre aéré, classes vertes etc. ...L'objectif de la rencontre était de demander à Mr le Maire de ne pas appliquer le tarif extérieur pour ces familles, n'ayant choisi le lieu de scolarisation. Madame le Maire explique qu'elle a reçu un refus – Madame le Maire a souligné que le Maire de Sainghin va contacter l'Inspection Académique pour éventuellement, ne plus avoir à charge ces classes spéciales. –

Madame MESUROLLE propose de mettre en place un groupe de travail afin d'élargir le débat avec les communes voisines sur ces formes de « discrimination »

PV approuvé à l'unanimité.

## **Indemnités d'éviction pour les occupants des parcelles concernées par Sésame Autisme**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agriculteurs concernés par le projet de construction d'un centre pour l'accueil de personnes autistes ont droit à des indemnités d'éviction . Monsieur BONNEL demande si les agriculteurs sont d'accord - Madame le Maire répond qu'elle les a rencontrés avec les représentants de Sésame Autisme fin d'année et qu'ils ont donné leur accord tant sur le montant de l'indemnité que sur les « surfaces » occupées et leurs superficies.

Les parcelles cadastrées n°223,224,225,226,227,228,229,234,235,236,237,238,800 (17 157m<sup>2</sup>) appartiennent à la commune, l'indemnité de reprise a été proposée aux agriculteurs et acceptée à 1.17€/m<sup>2</sup>.

La surface s'élève à 17 157m<sup>2</sup> le montant total des indemnités d'éviction est de 20 073.69 €, réparti de la manière suivante :

|                 |                                    |                           |                   |
|-----------------|------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| M.MASSCHELEIN P | Parcelles A225.226.228.223.229.236 | 7 996m <sup>2</sup>       | 9 355.32 €        |
| M.DELABROYE. F  | Parcelles A237.238                 | 1 769m <sup>2</sup>       | 2 069.73 €        |
| M.CARDON J.C    | Parcelles A224.227.800             | 3 552m <sup>2</sup>       | 4 155.84 €        |
| M.BONNEL Ch     | Parcelles A234.235                 | <u>3 840m<sup>2</sup></u> | <u>4 492.80 €</u> |
| TOTAL           |                                    | 17 157m <sup>2</sup>      | 20 073.69 €       |

Après discussion, le versement des indemnités est approuvé à l'unanimité.

## **Adhésion SIDEN-SIAN des communes de SERAIN (Aisne), de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, - L'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de SERAIN (AISNE) avec transfert des compétences "Eau

Potable (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transports et stockage d'eau destinée à la consommation humaine) et "Assainissement Collectif",- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent avec transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" sur le territoire de la Commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (NORD),- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE avec transfert de la compétence "Assainissement Non Collectif".

### **Proposition de mise à disposition d'un local pour SOLEPI**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de SOLEPI pour la mise à disposition d'un local . Madame le Maire demande à Monsieur DOYELLE Olivier, Président de Solépi, de présenter sa demande. SOLEPI est installée depuis 7 sept sur Salomé, Monsieur le Maire de Salomé a demandé à l'Association de libérer les locaux pour le 4 avril. Monsieur DOYELLE a demandé aux communes voisines un éventuel accueil. Au vu de la proposition (ancien presbytère inoccupé), de Madame le Maire de Hantay Monsieur DOYELLE demande à l'Assemblée de bien vouloir accueillir l'association. Il précise que les travaux d'aménagement seront pris en charge par l'association, des ateliers seront mis en place.... Après discussion, Monsieur DOYELLE, en tant que Président, s'abstient. Le Conseil Municipal décide, 12 voix pour, 1 abstention de mettre à disposition la Maison des Associations.

### **Formation**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu de prendre une délibération à chaque demande de formation - Madame le Maire rappelle que l'avis des élus a été sollicité par mail avant le Conseil Municipal qui devait avoir lieu le 22 février . Au vu du report de la date du conseil, et au vu de l'accord des élus, Madame le Maire demande un accord de principe puisque la formation a eu lieu. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver.

### **Subvention exceptionnelle**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande d'aide financière de Madame SYSSAU pour l'ouverture d'une chambre d'hôtes à son domicile. Au vu de l'activité lucrative à but commercial, et après discussion, le Conseil Municipal décide, de ne pas attribuer de participation financière, de manière général pour - 12 voix contre l'attribution , 1 abstention . Il est demandé de recevoir Madame SYSSAU afin d'avoir plus d'éléments.

### **Indemnités Stagiaire**

Madame le Maire rappelle que l'année dernière la commune avait reçu une stagiaire en Master pour l'étude des finances de la commune . Le projet de construction d'une salle de sport nécessite la recherche de financement et de subventions, Madame le Maire propose de confier ce travail à un étudiant suivant des études dans ce domaine . Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'accueil d'un stagiaire avec l'établissement universitaire de l'étudiant, d'attribuer une gratification de stage soit 500.51€ par mois.

### **Subvention SFIL**

Madame le Maire explique à l'Assemblée, sa rencontre avec Monsieur le Préfet. Madame le Maire fait part de la circulaire relative à la nouvelle dotation de soutien à l'investissement public. L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à présenter une demande de subvention pour le projet de la construction de la salle de sports.

### **Communication**

**Un nouveau habitant est né sur la commune : NOE né le 18 février 2016 à 5h25.**

Séance levée à 10h20.